

Évaluation et communication du rendement à la maternelle et au jardin d'enfants

La question

« Comment puis-je aider mes équipes pédagogiques de la maternelle et du jardin d'enfants à raffiner les pratiques d'évaluation et de communication du rendement de façon à ce qu'elles soient harmonisées avec la politique présentée dans le document [Faire croître le succès - Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants : évaluation et communication du rendement dans les écoles de l'Ontario](#), 2016, et le [Programme de la maternelle et du jardin d'enfants](#), 2016? »

La réponse

Il y a cinq aspects importants qu'il faut connaître :

1. Les définitions de l'évaluation et de la communication du rendement à la maternelle et au jardin d'enfants.
2. Les exigences pour les écoles relatives à la communication avec les parents¹ au sujet de l'apprentissage des enfants.
3. La façon dont l'enseignante ou l'enseignant remplit le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants*.
4. La façon dont l'évaluation et la communication du rendement s'harmonisent avec les approches pédagogiques présentées dans le *Programme de la maternelle et du jardin d'enfants*.
5. L'importance de « gérer les relations » afin d'inviter les familles à s'impliquer dans l'apprentissage de leurs enfants grâce à une communication continue.

1. Les définitions de l'évaluation et de la communication du rendement à la maternelle et au jardin d'enfants.

Il est important de noter que les huit principes directeurs, qui guident l'évaluation et la communication du rendement de la 1^{re} à la 12^e année dans les écoles de l'Ontario, s'appliquent aussi à la maternelle et au jardin d'enfants (voir *Faire croître le succès - Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants*, page 4).

¹ Dans le présent document, le terme *parents* désigne le père, la mère, le tuteur ou la tutrice. Il peut aussi inclure un fournisseur de soins ou un membre de la famille proche ayant la responsabilité parentale de l'enfant.



L'évaluation est un processus visant à recueillir et à interpréter des renseignements qui reflètent avec exactitude l'apprentissage de l'enfant en fonction des compétences et des habiletés énoncées dans les attentes du *Programme de la maternelle et du jardin d'enfants*.

Pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants, l'évaluation signifie identifier et interpréter les preuves d'apprentissage afin de déterminer la **progression** et l'**apprentissage** par rapport à ces attentes. Les preuves de la progression des apprentissages aux fins d'évaluation sont recueillies de façon continue en utilisant la documentation pédagogique. On s'attend à ce que plusieurs sources de données probantes soient utilisées afin d'augmenter la fiabilité et la validité de l'évaluation de l'apprentissage.

L'équipe pédagogique entreprend l'évaluation *au service de* l'apprentissage alors qu'elle observe et documente concrètement l'apprentissage de l'enfant (par le processus de la « [documentation pédagogique](#) »), et lui fournit une rétroaction descriptive qui vise à lui permettre de s'améliorer dans sa zone proximale de développement.

En utilisant des pratiques d'évaluation *en tant qu'*apprentissage, l'équipe pédagogique permet à l'enfant de développer sa capacité de devenir une apprenante ou un apprenant assuré et autonome qui établit ses objectifs d'apprentissage personnels, suit sa progression et détermine les prochaines étapes, en plus de réfléchir sur son raisonnement et son apprentissage.

Voir la section 4 pour en apprendre davantage sur les approches pédagogiques dans le programme de la maternelle et du jardin d'enfants.

2. Les exigences pour les écoles relatives à la communication avec les parents au sujet de l'apprentissage des enfants

La communication avec les parents au sujet de l'apprentissage d'un enfant doit être continue durant toute l'année scolaire, et doit inclure divers modes formels et informels. On encourage votre conseil scolaire à élaborer des processus pour la communication durant toute l'année (voir la section 5).

Les parents recevront trois rapports écrits officiels durant l'année scolaire. L'équipe pédagogique utilisera dans chacune des années de la maternelle et du jardin d'enfants des modèles qui serviront à présenter un rapport officiel des conclusions de son évaluation et de la communication de rendement concernant l'apprentissage de l'enfant :

- Le **Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants : observations initiales** sera remis à la fin de la première période d'évaluation entre le 20 octobre et le 20 novembre.
- Le **Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants** sera remis à deux reprises au cours de l'année scolaire, soit :
 - à la fin de la deuxième période d'évaluation entre le 20 janvier et le 20 février, reflétant la progression des apprentissages de l'enfant depuis septembre, et
 - à la fin de la troisième période d'évaluation vers la fin de juin, reflétant la progression des apprentissages de l'enfant depuis janvier ou février.

3. La façon dont l’enseignante ou l’enseignant remplit le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d’enfants*.

Le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d’enfants* est conçu pour offrir aux parents des descriptions en termes simples, y compris des commentaires anecdotiques sur les points forts et la progression de l’enfant par rapport aux attentes de chacun des domaines du programme de la maternelle et du jardin d’enfants.

L’enseignante ou l’enseignant utilisera le modèle approprié pour communiquer l’information sur l’apprentissage de l’enfant dans trois catégories :

- **Principaux apprentissages.** Ils font référence aux plus importantes habiletés ou compétences dont l’enfant a fait preuve par rapport aux attentes au cours de la période évaluée. Il convient à l’équipe pédagogique d’inclure ses perceptions liées aux intérêts de l’enfant et à ses préférences d’apprentissage dans ses descriptions des *principaux apprentissages*.
- **Progression des apprentissages.** Elle fait référence au progrès que l’enfant a manifesté au cours de la période évaluée par rapport aux attentes. Le stade du développement, le parcours et tout autre processus individuel d’apprentissage devraient être considérés lors de l’évaluation et dans la description de la *progression des apprentissages*.
- **Prochaines étapes de l’apprentissage.** Elles font référence à la façon dont l’enfant progresse dans l’acquisition de compétences et d’habiletés par rapport aux attentes, tant à l’école qu’à la maison. Le stade de développement, le parcours et tout autre processus individuel d’apprentissage devraient être considérés pour déterminer les *prochaines étapes de l’apprentissage*.

Il est important que les membres de l’équipe pédagogique réfléchissent ensemble à la documentation pédagogique afin d’avoir une compréhension commune de ce que signifient les principaux apprentissages et la progression des apprentissages, et de déterminer les prochaines étapes possibles.

Il est approprié d’utiliser de riches exemples d’apprentissages tirés de la documentation pédagogique afin de fournir des preuves de l’apprentissage d’un enfant par le jeu et dans des milieux d’apprentissage axés sur l’enquête. Ces exemples peuvent être le point de départ de discussions avec les parents au sujet des apprentissages de l’enfant relativement aux attentes du programme de la maternelle et du jardin d’enfants. L’équipe pédagogique doit utiliser un langage qui est convivial pour le parent et non simplement lui donner un nouvel énoncé des attentes ainsi que des contenus d’apprentissage.

4. La façon dont l’évaluation et la communication du rendement s’harmonisent avec les approches pédagogiques présentées dans le *Programme de la maternelle et du jardin d’enfants*.

La politique présentée dans *Faire croître le succès – [Le supplément de la maternelle et du jardin d’enfants](#)* part du principe que les enfants sont « des personnes compétentes, capables de réflexion complexe, imbuës de curiosité et ayant énormément de potentiel » et qui participent activement au processus d’évaluation. La politique reconnaît que les enfants entrent à la maternelle et au jardin d’enfants à différents stades de développement personnel et avec des expériences et des antécédents variés, et qu’ils quittent en démontrant différents niveaux de progrès et d’apprentissage par rapport aux attentes.

Les approches pédagogiques qui fonctionnent le mieux pour les jeunes enfants, telles qu'examinées dans le *Programme de la maternelle et du jardin d'enfants* (page 16), comprennent : les relations actives; l'apprentissage par l'exploration, le jeu et l'enquête; l'équipe pédagogique comme coapprenante; le milieu en tant que troisième enseignant; la documentation pédagogique; ainsi que la pratique de la réflexion et l'enquête collaborative.

Lorsque l'équipe pédagogique s'engage auprès de l'enfant dans l'apprentissage par le jeu et par l'enquête, fournit une rétroaction descriptive et examine la documentation pédagogique sur l'apprentissage de l'enfant avec lui, elle utilise la stratégie de [« constater et identifier l'apprentissage »](#) pour rendre visible aux enfants leur raisonnement et leur apprentissage. Elle introduit un langage qui permet à l'enfant de décrire son propre apprentissage et de poursuivre son développement en tant qu'apprenant ou apprenant autonome capable d'autorégulation tout au long de la vie.

En analysant et en interprétant l'apprentissage d'un enfant, l'équipe pédagogique peut avoir une meilleure idée des relations, des interactions, de la compréhension des concepts, des styles d'apprentissages, des dispositions et des intérêts de l'enfant, ainsi que du rôle du contexte culturel dans son apprentissage. Grâce à cette compréhension, l'équipe pédagogique peut juger les principaux apprentissages, la progression des apprentissages et les prochaines étapes de l'apprentissage de chaque enfant à des moments donnés dans le temps, comme indiqué à la section 3.

5. L'importance de « gérer par des relations » afin d'inviter les familles à s'impliquer dans l'apprentissage de leurs enfants grâce à une communication continue.

Une communication continue et réciproque avec les enfants et leurs familles durant les processus d'évaluation *au service* de l'apprentissage, *en tant qu'apprentissage*, et *de* l'apprentissage, est essentielle pour soutenir la formation de l'enfant. L'apprentissage et le développement ont lieu dans un contexte de relations entre les enfants, les familles, l'équipe pédagogique et leur environnement.

Il est important pour le développement de l'enfant que l'équipe pédagogique et la directrice ou le directeur d'école invitent les parents à s'impliquer dans l'apprentissage de l'enfant dès le début de l'année scolaire et qu'ils les soutiennent tout au long de l'année afin que les parents aident leur enfant pendant les prochaines étapes de l'apprentissage.

Il est compris que l'enseignante ou l'enseignant et l'éducatrice ou l'éducateur de la petite enfance vont, de concert, observer, faire les suivis et évaluer le développement des enfants à la maternelle et au jardin d'enfants en plus de communiquer avec les familles.

Bibliographie

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2010) *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement dans les écoles de l'Ontario*. Toronto : Auteur.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2014) *Extraits de l'AJEPTA – Connaissances fondamentales tirées de la publication du rapport de 2007 « L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui - Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario »*. Toronto : Auteur.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2014) *Comment apprend-on? – Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance : ressources d'apprentissage sur le perfectionnement par des relations pour ceux qui travaillent avec les jeunes enfants et les familles*. Toronto : Auteur.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2016) *Faire croître le succès - Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants : évaluation et communication du rendement dans les écoles de l'Ontario*. Toronto : Auteur.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2016) *Programme de la maternelle et du jardin d'enfants*. Toronto : Auteur.

ISSN 1923-9661 (en ligne) © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017